



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 25-u03 en date du 29 septembre 2025, la Commune de Saint-Laurent-d'Agnny a prescrit une enquête publique relative au projet de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 15 octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 inclus, soit 16 jours.

Le Président du Tribunal administratif de Lyon a désigné, par décision, Monsieur Julien DALLEMAGNE en qualité de Commissaire enquêteur.

Fabien BREUZIN, Maire, se tient à la disposition du public, en Mairie de Saint-Laurent-d'Agnny, sur rendez-vous ou par email à mairie@stlaurentdagny.fr pour tout renseignement relatif au dossier d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable :

- **en Mairie de Saint-Laurent-d'Agnny**, sur support papier ou poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 9h à 12h les mercredis et samedis.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ; ou par écrit à l'attention du Commissaire enquêteur en Mairie de Saint-Laurent-d'Agnny – 28 route de Mornant – 69440 SAINT-LAURENT D'AGNY.

Le dossier ainsi que les observations sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

- **Sur internet** à l'adresse www.saint-laurent-dagny.fr. Le public pourra formuler ses observations par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse électronique plu@stlaurentdagny.fr.

Ces observations seront consultables et téléchargeables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet www.saint-laurent-dagny.fr.

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

Le Commissaire enquêteur tiendra ses permanences en Mairie de Saint-Laurent-d'Agnny, les :

- mercredi 15 octobre 2025 de 10h à 12h
- vendredi 31 octobre 2025 de 16h à 18h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en Mairie de Saint-Laurent-d'Agnny ainsi que sur le site internet www.saint-laurent-dagny.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au vu du dossier d'enquête publique, du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la ou des modifications dans les conclusions.

Le Maire, Fabien BREUZIN

